



VERNEVILLE

Juillet
2016

N°20

EMBELLISSEMENT DU PREAU DE L'ECOLE

Bulletin Municipal



Les élèves améliorent l'environnement de leur espace récréatif.

Dans ce numéro :

Fresque à l'école primaire	Page 2	Vie communale	Page 11
Fête des écoles, Périscolaire	Page 4	Etat civil	Page 13
Entrez dans la danse	Page 5	Civisme	Page 14
Repas des aînés	Page 6	Concours de dessin	Page 15
Ecole buissonnière	Page 8	Comptes-rendus de conseil	Page 16
FC Vernéville	Page 9	Fermetures estivales	Page 23
Bénédition du drapeau de la jeunesse	Page 10	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Bibliothèque, Déchetterie	Page 24

Fresque réalisée par les élèves de l'école primaire

Vendredi 23 juin en fin d'après-midi, élus, parents délégués et parents d'élèves se sont retrouvés à l'école primaire de Vernéville.

Le but était de découvrir la fresque dessinée, décorée et peinte par les enfants avec l'aide des assistantes à la vie scolaire sur le thème choisi par les enseignantes :

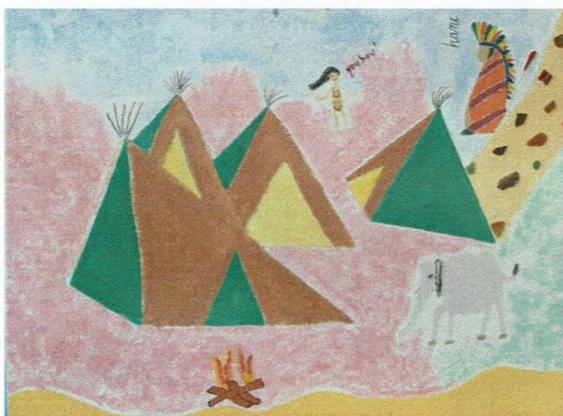
« LES DROITS DE L'ENFANT »

Elle représente le travail de toute l'année des élèves en arts visuels notamment, mais aussi en éducation civique et morale (déclaration des droits de l'enfant, étude des symboles de la république et de la laïcité).

Pour mener à bien ce projet pédagogique les enfants ont étudié quelques œuvres d'art (de Picasso à Keith Haring en passant par Matisse). Le but de ce travail reproduire les œuvres sur papier et découvrir des techniques de peinture, la couleur, la perspective ainsi qu'une bonne dose de patience.

Une sortie au centre Pompidou leur a permis de se familiariser avec le monde de la peinture et la visite de l'atelier peinture les a enthousiasmés.

Après toutes ces recherches et visite il fallait matérialiser et laisser une empreinte de cette année scolaire. Le mur du préau de l'école allait servir de support à cette fresque.



A chaque angle de celle-ci, les élèves ont peint 4 types d'habitat pour montrer que les enfants des 4 coins du monde vont à l'école.



Les différents habitats sont reliés par des chemins qui mènent à un palmier central avec une mappemonde qui représente l'école. Les Inuits ou esquimaux, les indiens d'Amérique, les africains et tous les enfants du monde empruntent ces chemins qui les conduisent à l'école.



En parcourant cette fresque, nous découvrons aussi un potager avec ses légumes et un pré avec des animaux. Pour les élèves cela signifie que tous ont droit à une alimentation saine. Plus surprenant la présence d'une ambulance qui symbolise l'accès aux soins pour tous.



Pour finir, chaque élève a dessiné sa main et apposé son prénom en dessous.



Le maire Mireille Maury a remercié toutes les personnes qui de près ou de loin ont apporté leur contribution à la réalisation de cette œuvre et a tenu à féliciter les enfants pour cette fresque remarquable.



FETE DES ECOLES

Le mois de juin est traditionnellement celui du spectacle de fin d'année.

Cette année encore, les enfants, des écoles, ont mis tout leur cœur pour présenter à leur famille un spectacle diversifié.

Le public venu en nombre a pu applaudir les danses des enfants de la maternelle de Gravelotte et de Vernéville et le chant et la Cup Song des enfants de l'école de Rezonville.



Après le repas préparé par les parents bénévoles de l'Association "Les enfants d'Abord", les enfants ont profité des jeux tout l'après-midi.

Périscolaire

SPECTACLE DU PERISCOLAIRE

Les enfants du périscolaire ont toute l'année travaillé sur le thème de l'expression orale avec leurs animateurs.

C'est ainsi qu'ils ont présenté le fruit de leur travail dans une mise en scène théâtrale qui a enchanté leurs parents et familles



LE PERISCOLAIRE FETE SES 10 ANS

A l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, l'association « Les enfants du VerGer » a organisé un grand barbecue pour tous les parents, les élus et les familles de leurs adhérents.

Des jeux étaient disposés tout autour de la cour de l'école de Gravelotte pour le plus grand plaisir de nos chérubins.



Entrez dans la danse

CARNAVAL

Compte tenu d'une météo peu clémente, il n'a pas été possible pour les enfants de défiler dans les rues du village.

Ils ont donc rapidement rejoint la salle socioculturelle où cette joyeuse troupe a défilé sur un plancher aménagé par les membres de l'association « Entrez dans la danse ».



A l'issue de ce défilé, tous ont partagé un goûter préparé par les bénévoles et les parents.

SPECTACLE INTITULE « REGARD SUR LA DANSE »

L'association « Entrez dans la Danse » a présenté son spectacle de danse le dimanche 19 juin 2016.

Les différentes chorégraphies ont été préparées tout au long de l'année sous la direction de Martine DANCY, professeur de danse.

Les spectateurs n'ont pas été déçus par cette prestation, jolis costumes et danses rythmées ont ponctué cette après-midi de démonstration par les adultes, les ados et les plus petites.

Un intermède musical à la guitare entre certaines chorégraphies a été interprété par Hugo DONVAL.



Repas des aînés

En ce beau dimanche qui sentait déjà un peu le printemps, tous les convives se sont retrouvés autour des tables joliment dressées par l'équipe municipale.

En maître de cérémonie et très attachée à cette tradition, Madame le Maire a d'abord laissé la parole à Monsieur FRANCOIS, Conseiller Départemental, et a ensuite prononcé son discours de bienvenue et rendu hommage aux anciens de la commune disparus récemment.

Entrecoupé de parenthèses musicales, assurées par Maria ZAMBORA et son orchestre, ce repas était pour les séniors l'occasion de se retrouver et de partager souvenirs et projets.





Verre à la main et sourire aux lèvres, entre amis et voisins, chacun a apprécié cette ambiance chaleureuse.



L'association "Entrez dans la Danse" a de plus proposé une prestation de qualité haute en couleurs.



Les plus anciens de l'assemblée, Monsieur VERNIER et Madame MARION furent mis à l'honneur.

Ce rendez-vous incontournable est une bien belle occasion d'apprécier le "vivre ensemble" dans la quiétude de notre village.

THEATRE

Fin avril, l'Ecole Buissonnière a présenté au public ses nouvelles pièces de théâtre.

Les spectateurs ont pu applaudir le groupe de jeunes qui présentait une pièce, dans laquelle ils étaient à la recherche d'un cadeau d'anniversaire original...

Après l'entracte, les adultes ont joué "Un pépin dans les noisettes", qui mettait en scène un frère et une sœur et leur famille, l'un plus honnête que l'autre....



Les trois représentations ont attiré de nombreux spectateurs fidèles à la troupe de l'Ecole Buissonnière.

Projection récréative d'Hiver

Merci à l'association Culture et Patrimoine pour ce moment de divertissement offert aux enfants.

Leur après-midi récréative s'est déroulée selon le programme suivant :

- ◆ Lecture d'une légende locale « Le Sotré »
- ◆ Projection d'un film divertissant adapté pour les enfants de plus de 3 ans.
- ◆ Dégustation de beignets et de boissons fraîches.



FETE PATRONALE



Comme chaque année, les forains ont installé leurs manèges et autres jeux et confiserie le temps d'un week-end sur le parking de la salle Gabriel Watrin.



C'est sous un soleil éclatant que les enfants ont profité des attractions et que les plus grands sont venus nombreux à la soirée dansante organisée par le FC Vernéville.

VIDE-GRENIERS

A l'initiative du FC Vernéville, le dimanche 26 juin 2016, une quarantaine d'exposants ont investi les rues du village avant que les chalands n'arrivent pour réaliser de bonnes affaires.

Une ambiance conviviale s'est installée naturellement. Il était possible de se désaltérer et de se restaurer sur la place de l'Eglise tout au long de cette journée.



La saison du football club se termine par une fête

A Vernéville on aime les bonnes habitudes. Un dimanche de juin en fin d'après-midi, dirigeants, joueurs, supporters se sont retrouvés stade Bertrand Grenouillet, afin de clôturer la saison 2015- 2016. Les résultats dans l'ensemble sont satisfaisants l'équipe A, après avoir dominé la première partie de championnat, a connu une baisse de régime mais termine à une honorable troisième place. L'équipe B malgré des problèmes d'effectif a effectué une intéressante deuxième partie de saison.



Concernant les jeunes Olivier Schmitt est satisfait de ses jeunes troupes mais envisage un peu moins sereinement l'avenir car de nombreux joueurs passent en catégorie U 11 donc il est urgent de recruter quelques nouveaux joueurs. Possibilité de prendre contact au 06 15 86 56 95.

Bénédition du drapeau de la Jeunesse

Le 18 juin 2016, le drapeau des jeunes du Haut Plateau Messin a rassemblé les élus des Communes d'Amanvillers, Fèves, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Privat-la-Montagne, Saulny et Vernéville et les membres du Souvenir Français.



Une bénédiction de ce nouveau drapeau a eu lieu en l'église d'Amanvillers, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts en présence de Monsieur MONDON délégué du Souvenir Français et Monsieur LAURILLARD Président de Section.

Les jeunes, venus nombreux pour cette célébration ont entonné le Chant des Partisans avant qu'une collation ne soit offerte dans la cour de l'école.

Beaucoup d'émotion pour ces jeunes accomplissant le devoir de mémoire.



Marche randonnée

La traditionnelle marche organisée par la municipalité avec l'aide de différentes associations de la commune aura lieu le 25 septembre 2016.

Trois parcours seront proposés – 5, 10 et 15 kms – et chaque marcheur pourra, s'il le désire, se restaurer à la salle Gabriel Watrin où il trouvera de quoi étancher sa soif et calmer sa faim.



Il reste à espérer que le soleil soit de la partie pour faire de cette journée une belle réussite.

Charte avec l'Alec du Pays Messin

Faisant suite à la décision du conseil municipal, le 23 février 2016, Mireille MAURY, Maire de Vernéville a ratifié la charte tripartite entre l'Alec du Pays Messin, la Commune de Vernéville et Metz-Métropole.

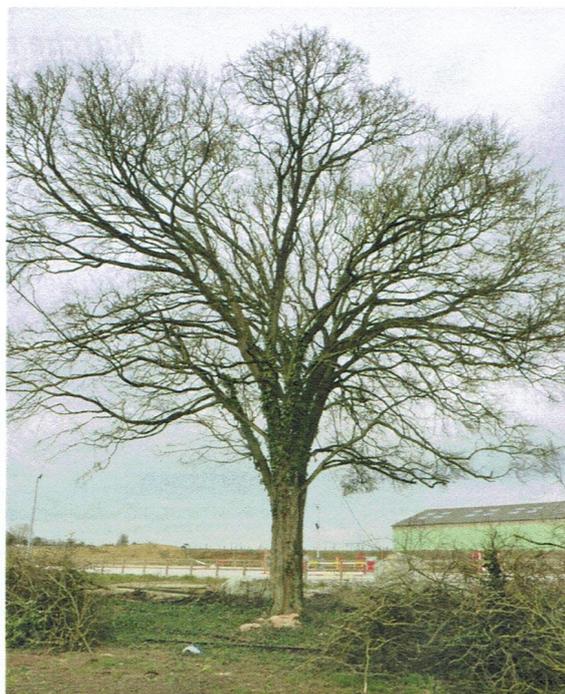


Une étude approfondie sur les consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux et celles de l'éclairage public est déjà en cours. Son but est d'identifier les points faibles sur lesquels des améliorations pourraient être engagées afin de réduire les dépenses de fonctionnement de la commune.

ELAGAGE D'UN ARBRE

Cet arbre situé à l'extrémité du parc de l'école méritait bien toute notre attention.

Son élagage lui donne une élégance toute particulière. Il trône à l'arrière du bâtiment scolaire comme le maître de ces lieux verdoyants.

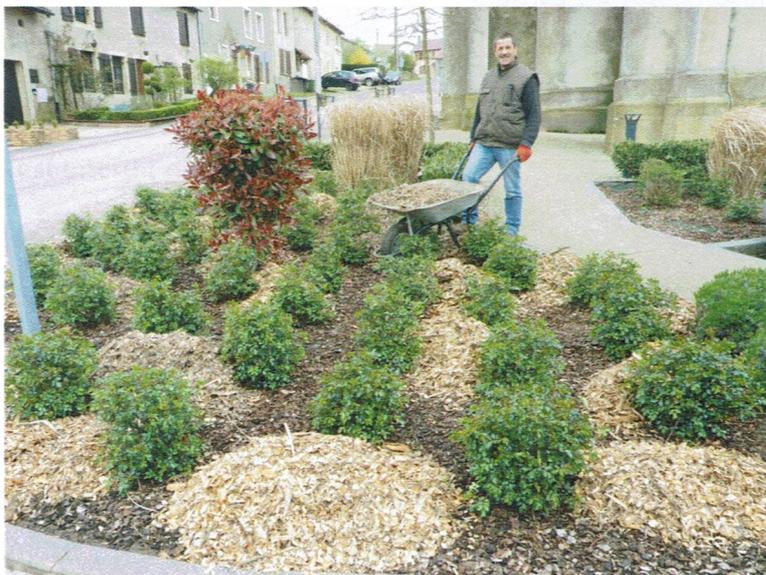


PLANTATIONS RAFRAICHIES

Les branches issues de l'élagage de l'arbre de l'école ont été réduites en copeaux de bois.

Ces copeaux ont été mis à profit pour autoriser toutes les plantations du quartier de l'église. Ils permettront de conserver l'humidité des espaces verts et leur apporteront un substrat tout en luttant contre la prolifération des mauvaises herbes.

Alain MASSON, ouvrier du syndicat intercommunal, s'est chargé de ces travaux de rafraîchissement des espaces verts de toute la commune.



ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

Monsieur KREYENBORG de Sainte-Marie-aux-Chênes a installé une rampe sécurisant l'accès en fauteuil roulant situé à gauche de l'entrée de l'église pour les personnes à mobilité réduite.

Cette rampe présente également un retour en angle droit facilitant la descente par l'escalier en toute sécurité pour les personnes présentant un handicap.

Ces travaux font partis des engagements pris par la commune dans le cadre de la rédaction de l'agenda d'accessibilité programmée transmis en Préfecture en février 2016.



Etat civil



Naissances:

Giulyan ROUSSEL, le 29 janvier 2016
Calie BOLAGNO, le 10 juin 2016
Jules BOLAGNO, le 10 juin 2016

Mariages :



Carine GEISTER et Thierry PHILBERT, le 25 juin 2016
Nathalie RICHERT et Laurent KARMANN, le 25 juin 2016
Julie BOULIER et Vincent BOSCHER, le 16 juillet 2016

Propreté de l'aire de jeux

Il convient une nouvelle fois d'attirer l'attention de tous sur l'état de propreté de l'aire de jeux destinée à nos enfants.

Il est regrettable de la voir souillée par des excréments d'animaux, des bris de verres ou mégots de cigarettes.

C'est du devoir et de la responsabilité de chacun que cet endroit offre toutes les qualités et la sécurité nécessaires afin que nos enfants puissent s'épanouir dans un espace sain et sécurisé.

Animaux domestiques

Il est très facile de lâcher son chien dans le village tout seul et de le laisser faire **ses besoins** sur le trottoir des voisins, la route et même sur **les aires de jeux** où nos enfants jouent, **de déchirer les sacs poubelles**.

Tout propriétaire doit promener son chien en laisse sous peine d'amende.

Ce manque de respect d'un petit nombre de propriétaires indispose beaucoup de personnes.

Tondeuse et engins à moteur

Vos bouchons d'oreilles ou casque antibruit en place, vous voilà prêt à passer la tondeuse, mais pas votre voisinage.

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage etc... », selon l'article R. 1334-31 du Code de la santé publique . En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse ou des engins à moteur !

Il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

Lundi au vendredi	8h30-12h	14h30-19h
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	

COMMUNIQUE DE PRESSE
A FAIRE PARAITRE DANS LES SUPPORTS DE COMMUNICATION
COUVRANT LA PERIODE DE SEPTEMBRE A OCTOBRE 2016

Montigny-lès-Metz, le 27 juin 2016

DIV2016.concoursdedessinscommuniquéepresse

COMMUNIQUE DE PRESSE

**concernant l'organisation
du concours de dessins**

« Dessine-moi la faune et la flore
au bord de l'eau en Pays Messin »

à destination du jeune public.

Le Pays Messin dispose d'une faune et d'une flore d'une grande richesse. Celle-ci émane de la combinaison de divers facteurs tels le climat, le relief ou encore la géologie.

Soucieux de sensibiliser le jeune public à la biodiversité et lui faire découvrir le milieu aquatique en Pays Messin, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin organise un concours de dessins à son intention au cours de la période du 19 septembre au 5 novembre 2016.

Il s'intitule :

« Dessine-moi la faune et la flore au bord de l'eau en Pays Messin ».

Pour y participer, les enfants doivent avoir entre 6 à 11 ans et être domiciliés en Pays Messin. Ils devront réaliser leur composition ou dessin au crayon de couleur, au feutre ou en peinture sur une feuille de papier libre, de format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm.

Pour en savoir plus, le règlement est disponible sur simple demande à la Maison du Pays Messin située au 71c, rue de Pont-à-Mousson à Montigny-lès-Metz (tél. 03.87.56.83.63).

De nombreux lots sont à gagner.



COMPTES - RENDUS DU CONSEIL

Séance du 23 février 2016

AVIS SUR LE RAPPORT RELATIF AUX MUTUALISATIONS DE SERVICES DE METZ METROPOLE ET DES COMMUNES MEMBRES

Rapport :

La réforme initiée par la loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales a introduit l'obligation pour tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de rédiger un Rapport relatif aux mutualisations de services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Aussi, un travail de concertation avec les Communes a été organisé par le biais d'un séminaire et d'entretiens avec les Maires et dans le cadre de la Conférence des Maires, constituée en Comité de pilotage, qui a validé et orienté chaque étape de la démarche. Un travail a également été engagé avec les cadres des collectivités concernées.

Le présent projet de Schéma est le fruit de ces échanges et a vocation à être un document de cadrage définissant le contour et les objectifs attendus qui seront traduits dans le plan de mise en œuvre opérationnelle, rédigé pour chaque fonction à mutualiser.

Les enjeux et objectifs identifiés de la démarche de mutualisation :

- ◆ La recherche d'une amélioration continue de la qualité (possible notamment par partage des expertises),
- ◆ La recherche d'adaptabilité de l'organisation publique locale qui doit permettre de maintenir voire augmenter la qualité de services,
- ◆ L'optimisation des dépenses de gestion à terme (notamment par des réorganisations lors de départs d'agents).

Les principes régissant les mutualisations futures :

- ◆ Le respect de l'identité communale et de l'autorité des Maires,
- ◆ La recherche d'une amélioration du service rendu aux utilisateurs avec le souhait affirmé d'augmenter le niveau d'efficacité,
- ◆ Le respect des administrations qui impose d'adapter les mutualisations aux besoins des Communes : une mutualisation à géométrie variable.

Le présent Schéma prévoit trois axes de mutualisations :

- ◆ Une mutualisation structurelle entre les services de Metz Métropole et de la Ville de Metz, premier socle de mutualisation,
- ◆ Une mutualisation à la carte qui peut être structurelle ou non pour les Communes qui souhaiteraient s'engager vers une mutualisation pérenne,
- ◆ Une plateforme de services qui permettrait de répondre à des besoins ponctuels de toutes les Communes de l'agglomération.

Conformément aux dispositions législatives, chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de Metz Métropole est appelé à émettre un avis.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le Rapport relatif aux mutualisations de services de Metz Métropole et de ses Communes,

EMET un avis favorable au Rapport relatif aux mutualisations de services de Métropole et de ses Communes.

AVENANT N°2 – TRAVAUX DE SECURISATION ET MISE AUX NORMES P.M.R. DE LA RUE DE BATILLY

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre un nouvel avenant pour les travaux de sécurisation et mise aux normes P.M.R. de la rue de Batilly.

Cet avenant fait suite à la demande de travaux supplémentaires par la maîtrise d'ouvrage en raison de travaux de réfection de voirie engagée par le Conseil Départemental d'une part et de divers travaux d'améliorations du projet d'autre part. Le montant de cet avenant est de 14 010,76 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ◆ **Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société H.T.P. SARL, qui porte le montant global du marché à la somme de 146 921,93 € HT soit 176 306,32 € TTC.**

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES BATIMENTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap »,

VU l'ordonnance n°2004-1090 en date du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Après présentation du dossier de l'agenda d'accessibilité programmée, préparé par un groupe de travail de 5 personnes au sein du conseil municipal, pour les différents bâtiments communaux,

Le conseil municipal :

- ◆ **ADOpte l'agenda d'accessibilité programmée à l'unanimité répertoriant les travaux de mise en accessibilité, leurs périodes de réalisations et leurs coûts exprimés HT sur les bâtiments suivants :**

Bâtiments	Date de période de mise en accessibilité	Date de fin de la mise en accessibilité	Coût prévisionnel € HT
Salle des fêtes	1 ^{er} Semestre 2016	2ème semestre 2021	11 190
Ecole	1 ^{er} semestre 2016	2ème semestre 2021	10 954
Salle « Associations »	1 ^{er} semestre 2016	2ème semestre 2021	870
Eglise	2ème semestre 2016	2ème semestre 2021	1 381
Mairie	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2018	500
		Total	24 895

- ◆ CHARGE le Maire de déposer le dossier d'agenda d'accessibilité programmée établi sur une période d'une durée de six ans auprès de Monsieur le Préfet.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LES BATIMENTS DE LA COMMUNE – ANNEE 2016

Le programme des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les six prochaines années a été adopté lors du présent conseil municipal.

Le Conseil Municipal s'étant engagé à réaliser des travaux de ferronnerie qui concernent l'école pour la plus grande partie et l'accès à l'entrée de l'église pour l'autre partie d'un coût de 5 475 € HT, il accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et demande au Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Préfet.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Monsieur Stéphane AMIOT sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public afin d'y installer un « Food Truck Le Rapido ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ◆ autorise Monsieur AMIOT Stéphane demeurant à Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle) à occuper le domaine public les jeudis soir sur un emplacement devant le centre équestre rue d'Amanvillers à Vernéville afin d'y exercer son activité. Il devra veiller à la propreté des lieux et à ne pas occasionner de nuisances sonores auprès du voisinage.
- ◆ cette autorisation est accordée moyennant une redevance annuelle de 120 € payable pour le 15 mars de chaque année.
- ◆ la Commune se réserve le droit de résilier la présente autorisation en cas de problèmes.

INDEMNITES DE FONCTION

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT.

Il convient donc de rapporter la délibération du 7 avril 2014 et de délibérer à nouveau afin de fixer le régime indemnitaire des élus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de fixer :

- l'indemnité du Maire Mme MAURY Mireille indice 1015 x 31% conformément à la loi 2015-366 du 31 mars 2015.
- les indemnités des adjoints à compter du 1^{er} mars 2016 comme suit :
 - 1^{er} adjoint Mme MONARDO Sophie indice 1015 x 6,25 %
 - 2^{ème} adjoint M. NAUT Didier indice 1015 x 8,25 %
 - 3^{ème} adjoint M. THIEL Patrice indice 1015 x 6,25 %.

DELEGATION POUR LA SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal a désigné Madame CASSAT Muriel, conseillère municipale pour représenter la commune dans les actes administratifs relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immeubles.

DEMANDE DE SUBVENTION « ECOLE DU VAL DE MANCE »

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant de l'école « Val de Mance » à Ars-sur-Moselle afin de financer une partie d'un séjour en classe de mer pour un élève de la localité inscrit en ULIS dans cette école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'allouer une subvention d'un montant de 60 € à l'école du « val de Mance » pour le séjour en classe de mer programmé du 9 au 14 mai 2016.

POSE D'UNE CLOTURE AUTOUR DU PARC DE L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le parc de l'école jouxte la propriété du centre équestre. La clôture de ce parc étant dans un état de dégradation important il propose de le fermer de manière efficace grâce à une clôture rigide de 2 mètres de hauteur sur des dalles de soubassement en béton afin de protéger les enfants et parer à tous risques d'accidents.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à effectuer les travaux de pose d'une clôture autour du parc de l'école pour un montant estimatif de 13 797 € HT.

DEMANDE au Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Préfet.

FOURNITURE ET POSE D'UN COLUMBARIUM

Le Maire informe le Conseil Municipal que le columbarium actuellement en place dans le nouveau cimetière communal ne dispose plus que de 2 cases rectangulaires et 3 cases triangulaires. Il propose au conseil de prévoir la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium à côté de celui déjà en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à programmer les travaux de fourniture et pose d'un columbarium pour un montant estimatif de 14 428,48 € HT.

DEMANDE au Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de Monsieur le Préfet.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (mission de base)

RAPPORT

Créée en juillet 2011, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays Messin est une association qui a pour but de sensibiliser et mobiliser le grand public et l'ensemble des acteurs du territoire sur les enjeux de la maîtrise des énergies et du changement climatique. Structure de proximité, l'ALEC du Pays Messin est un lieu d'échange, de conseil et d'aide à la décision entre tous les acteurs de l'énergie.

Depuis le 1^{er} octobre 2012, l'ALEC du Pays Messin propose aux communes de moins de 10 000 habitants un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP), dont le rôle est d'accompagner les communes dans leur démarche d'amélioration de la gestion énergétique du patrimoine.

Le 3 décembre 2012, Metz Métropole s'est prononcée sur la charte d'engagement tripartite et triennale. Par sa cotisation à l'ALEC du Pays Messin, Metz Métropole permet aux communes éligibles de bénéficier gratuitement de la « mission de base » du Conseil en Energie Partagé : réalisation d'un pré-diagnostic énergie et eau du patrimoine communal et mise en place d'un suivi énergétique annuel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la délibération suivante :

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité de bénéficier du Conseil en Energie Partagé proposée par l'ALEC du Pays Messin et Metz Métropole,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette charte tripartite et triennale, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

MOTION CONCERNANT LE REGIME LOCAL

Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la Commune de VERNEVILLE, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

DIVERS

L'inspection académique a fait part aux communes du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Plateau Messin d'une ouverture de classe en primaire lors de la rentrée 2016-2017, cette classe s'installera dans l'espace scolaire de l'école de Vernéville.

Séance du 13 avril 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal a examiné et adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2015 qui fait apparaître comme résultat de clôture les chiffres suivants : pour la section de fonctionnement un excédent de 284 698,21 € et pour la section d'investissement un déficit de 17 208,34 €.

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 pour la Commune de Vernéville par le Trésorier, visé et signé par l'ordonnateur, n'apporte ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2015, soit la somme de 284 698,21 €, est affecté pour un montant de 31 708,34 € en section d'investissement et 252 989,87 € en section de fonctionnement.

FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- ◆ 10,87 % pour la taxe d'habitation
- ◆ 12,56 % pour le foncier bâti
- ◆ 48,96 % pour le foncier non bâti

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil municipal, après avoir examiné le budget primitif de l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, décide :

- ◆ d'approuver le budget primitif arrêté en recettes à 526 230,87 € et en dépenses à 423 000,00 € pour la section de fonctionnement et à 173 208,34 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Le budget a été voté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en cours à compter du 1^{er} mai 2016.

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention émanant du Président du Souvenir Français afin de faire l'acquisition d'un drapeau muni des écussons et des noms des 8 villages associés pour les jeunes du Haut Plateau.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention d'un montant de 100 € au Souvenir Français du Haut Plateau pour l'acquisition d'un drapeau pour les jeunes des communes adhérentes au Comité d'Amanvillers.

DIVERS

PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE D'ARS-SUR-MOSELLE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal du collège d'Ars-sur-Moselle. Il est demandé à la Commune de participer à hauteur de 70€/enfant pour les élèves de Vernéville fréquentant le collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas participer au financement pour ces élèves dérogataires.

Séance du 5 juillet 2016

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU N°1

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 à L.153-40 et L.153-45 à L.153-48 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vernéville approuvé le 29 janvier 2015 ;

VU l'arrêté municipal en date du 16 juin 2016 engageant une procédure de modification simplifiée du PLU conformément aux dispositions des articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme ;

VU le dossier du projet de modification simplifiée du PLU ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis des personnes publiques sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations ;

DECIDE de retenir les modalités suivantes :

- ◆ Le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois du 01/09/ 2016 au 01/10/ 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- ◆ Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin de recueillir les observations du public.
- ◆ Au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition, un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie ainsi qu'en divers endroits de la commune recevant du public.

CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de ces modalités.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Le Conseil Municipal,

VU le décret 2014-1312 du 31 octobre 2014 modifiant certaines dispositions du décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatives aux conditions de participation de la DDT aux commissions de sécurité incendie ERP.

CONSIDERANT que ce décret supprime la participation de la DDT aux visites périodiques et inopinées des commissions de sécurité à l'exception des visites d'ouverture, d'extension ou de réouverture (pour les établissements ayant été fermés depuis plus de 10 mois), des établissements des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories, pour lesquelles leur participation est maintenue.

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un agent de la commune titulaire et un suppléant pour siéger à la commission.

DECIDE :

- ◆ De désigner Madame SZWEJK Christine, adjoint administratif principal, comme délégué titulaire et Madame AMBLARD Suzanne, adjoint technique, comme délégué suppléant.

RAPPORT ANNUEL DU SIEGVO SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le rapport annuel du SIEGVO sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2015 a été approuvé à l'unanimité.

DISSOLUTION DU SIVT DU PAYS MESSIN

- ◆ **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.5711-1, L.5211-25-1, L5211-26 et L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ **Vu** les statuts du SIVT du Pays Messin ;
- ◆ **Vu** la délibération du conseil syndical en date du 30 juin 2016 ;

Considérant que les différentes collectivités doivent se prononcer par délibérations concordantes sur la liquidation du SIVT du Pays Messin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

1. d'approuver la dissolution du SIVT du Pays Messin au 31 décembre 2016, concomitamment au transfert de la compétence des missions en matière de « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », rattachées à la compétence « développement économique » aux communautés de communes et communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
2. d'approuver le transfert des actifs, contrats en cours, solde au comptable du Trésor à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, charge à elle d'organiser leur répartition auprès des autres collectivités précédemment adhérentes au SIVT ;
3. d'approuver le transfert du personnel titulaire et non titulaire du SIVT à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole ;
4. d'approuver la pérennité du point d'accueil du public à Montigny les Metz dans les locaux de l'actuelle Maison du Pays Messin ;
5. d'approuver l'harmonisation de la compétence tourisme entre les groupements de communes du Pays Messin en vue de poursuivre les actions entreprises par le SIVT avec les communes se trouvant hors du périmètre de Metz Métropole par l'intermédiaire de conventions,
6. d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

DIVERS

Le Maire rappelle les diverses interventions qui auront lieu dans le courant des vacances scolaires d'été :

- ◆ travaux d'accessibilité sur le bâtiment de l'école et le parvis de l'église
- ◆ pose d'une clôture autour du parc de l'école.

FERMETURES ESTIVALES

MAIRIE : Fermée du 16 août au 31 août 2016 inclus.

En **cas d'urgence**, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

M. MAURY : 03.87.61.84.80

S. MONARDO : 06.78.40.37.27

D. NAUT : 03.87.31.18.56

P. THIEL : 06.80.44.60.33

POSTE : Fermée du 16 au 27 août 2016 inclus.

Horaires de la bibliothèque durant les vacances scolaires :

- Ouverture les mercredis 6 – 13 – 20 et 27 juillet de 9 h 30 à 11 h

- Fermeture le jeudi durant toutes les vacances scolaires Réouverture le 25 août 2016 de 17 h 30 à 19 h 30.

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99

Fax : 03 87 61 87 64

Email : mairie.verneville@orange.fr

Ouvert au public : Mardi 17h00 - 19h00
 Jeudi 17h00 - 19h00



LA POSTE

Téléphone : 03 87 61 95 08

36, Rue d'Amanvillers

Ouvert au public : Lundi 9h30 - 11h00
 Mardi 17h30 - 19h00
 Mercredi 9h30 - 11h00
 Jeudi 9h30 - 11h00
 Vendredi 9h30 - 11h00
 et 17h00 - 18h30
 Samedi 10h00 - 12h00



BIBLIOTHEQUE

Attention, nouveaux jours de permanence

Ouvert au public : **Mercredi** **9h30 - 11h00**
 Jeudi 17h30 - 19h30
Fermeture durant les vacances scolaires



DECHETTERIE

Téléphone : 03 87 34 64 60

Route d'Amanvillers (D51)

Ouvert au public : Lundi 14h00 - 18h30
 Mercredi 9h30 - 18h30
 Vendredi 14h00 - 18h30
 Samedi 9h30 - 18h30
Fermeture des portes à 18h20

